

Bulletin municipal n° 04 Juin 2024

Site: http://www.saint-pierre-la-bourlhonne.fr/

Directeur de publication : Philippe BERNARD

Déneigement 2022/2023 :

Notre ancien conducteur, pour des raisons de santé, ne souhaitant plus sortir en pleine nuit, nous avons dû rechercher de nouveaux conducteurs. Les deux nouveaux conducteurs sont :

Mr VERDIER Jean-Louis

Mr GINET Patrick



Le bilan de la saison 2022/2023 a été mitigé, les sorties ont été suffisantes et ont représentées 24h de conduite mais des dégâts ont été constatés. Nous avons donc décidé de remplacer l'ancienne étrave qui était voilée et endommagée. Une nouvelle plus étroite et munie d'un système de sécurité (en cas de choc ou de point dur, l'étrave se referme partiellement) et permettant une meilleure visibilité a été commandée pour la saison prochaine.

Achat de l'étrave : 17700€ avec une subvention du département de 10000€.

Le bilan de la saison 2023/2024 est de 14h de conduite pour déneigement.

Projet local associatif:

Le cabinet d'architecture PIL à Ambert a été choisi pour la maîtrise d'œuvre. Après étude des différentes propositions de l'architecte, les appels d'offres ont été déposés sur le site des marchés publics à l'automne dernier. Les propositions ont été analysées et les entreprises sélectionnées cet hiver. La première réunion de chantier a eu lieu le 12/03/2024. Les travaux ont commencé fin avril 2024.

Les travaux se feront en deux étapes :

1ère étape : aménagement du bourg (parking mairie + préau de l'ancienne école) en 2024

2^{ème} étape : Fermeture du préau pour la création du local associatif, ces travaux ne sont pas encore planifiés.

Adressage:

L'adressage de la commune était devenu une nécessité pour l'installation de la fibre de connexion internet dans les logements, pour faciliter l'intervention des secours et la bonne réception des livraisons commandés par nos habitants.

Un reportage de France 3 a d'ailleurs relaté cette procédure avec un reportage télévisé, diffusé le dimanche 19 mai.

Ce chantier initié en 2021 a été traité, pour des raisons de bonne gestion, en totalité par l'équipe municipale, sauf la pose des plaques de rues et des N° de maison, qui a été externalisé, afin d'en améliorer la standardisation.

La volonté de mener ce chantier de façon participative avait permis la tenue d'une réunion publique en juillet 2022.

Lors de cette réunion, les membres de la commission avaient pu répondre aux questions des administrés présents et ainsi mieux tenir compte de leurs remarques.

De ce fait la mise en place récente, des noms de rue et des N° de maison, s'est déroulée d'une manière constructive et partagée.

Quelques aménagements complémentaires et corrections en cours, permettront le bon achèvement de ce chantier dès juin 2024.

Cimetière:

La procédure de reprise des concessions constatées en état d'abandon après une procédure de 5 ans, avec affichage sur chacune d'elles, se poursuit. Ce sont 20 concessions qui vont être reprises. Initialement, 40 concessions avaient été identifiées "en état d'abandon".

D'autre part, il est aussi prévu en 2024, le rafraîchissement et la remise en peinture des caractères gravés sur les stèles de :

- L'abbé Chebance
- L'abbé Vaisson
- Le Fronton de la chapelle

Monuments aux morts:

Un accident de la circulation a causé la dégradation de notre monument : la grille et les scellements. Le conducteur du véhicule s'est fait connaître et le sinistre est en cours de traitement avec les assurances.

Logements

Logements ancienne école

3 logements sont loués actuellement. Le 4^{ème} logement sera mis en location dès que nous aurons changé la chaudière.

Afin de limiter les coûts et obtenir des aides à l'installation, nous devrons lancer une étude de rénovation énergétique avec l'aide de l'Adhume.

Logements communaux derrière l'église

Les 2 logements sont occupés.

Des travaux d'optimisation énergétique ont été réalisés en 2023 notamment par le remplacement des radiateurs électrique et des VMC.

Tri des déchets

Les nouveaux bacs jaunes pour le tri sélectif, ont été livrés et installés par le service des déchets de la communauté de communes.

Rappel : ce déploiement doit permettre d'éradiquer les débordements sur certains points de collectes. Merci d'utiliser au maximum les bacs à proximité de votre domicile et de trier vos déchets.



Secrétaire de mairie : au revoir Suzanne et bienvenue à Ludivine.

Suzanne après de nombreuses années au service de nos administrés nous a fait part de sa volonté de quitter son poste, afin de rejoindre le syndicat du Fossat où elle exerçait déjà à temps partiel.

Nous remercions Suzanne pour le travail réalisé pour la commune.

Nous avons de ce fait procédé au recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie, qui se prénomme Ludivine et qui habite Le Brugeron. Nous lui souhaitons la bienvenue. Une formation de 26 jours (répartis sur 5 mois) lui a permis d'intégrer rapidement son poste.

Communication

Site internet: www.saint-pierre-la-bourlhonne.fr

Vous pouvez consulter les délibérations du conseil municipal.

La page Facebook ainsi que l'application Panneau Pocket (à télécharger gratuitement sur votre téléphone) complètent les moyens de communication.

Permanence des élus le samedi matin

Ces permanences sont supprimées (Peu de visites sur l'année 2022)

Le cahier de doléances reste disponible à la mairie durant la semaine.

Voirie

En 2023 une partie des chemins de l'Ossedat (370m) et de la Richarde (310m) ont été repris, ainsi que le tronçon du replat, côté RD66 (20m).

Pour 2024, les voies communales planifiées sont les Igonins : 30m, le bourg : 25m et les 350 premiers mètres du chemin de la Brousse.

En 2025, nous envisageons les secteurs de la Grangette et de chez Moisel.

Le débroussaillage des accotements des voiries communales est effectué en deux passes. Une première passe en fin de printemps afin de permettre une meilleure visibilité et limiter le

rétrécissement des voies. Une deuxième passe fin août pour élargir et supprimer la végétation envahissante sur les talus.

Pour 2024, le premier passage est programmé fin juin, début juillet.

Entretien des chemins

Quelques chemins et pistes ont été remis en état : la piste de la grande tranchée, le chemin rural de la Vorgére, la piste des Igonins.

Piste forestière de la Couharde

Une réunion préparatoire a eu lieu en juin 2023 avec la communauté de commune, la mairie de Job et le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière)

Le but : remettre en état la piste forestière qui débute sous le col du Béal et qui se termine chez Lyre (route du col du Chansert)

Nous devons auparavant réaliser le document d'arpentage, avec l'aide d'un géomètre.

Scolarité et enfants de la commune

École du Brugeron

Année scolaire 2022-2023 : nous avons versé 2304€ à la commune du Brugeron, pour le remboursement de la cantine des enfants de la commune.

Le remboursement des frais de transport des enfants pour l'école du Brugeron et du collège d'Olliergues ont représenté 1450€

La commune a participé au voyage scolaire (Sète) de la classe des petits de Mme Debarros, en versant une somme de 1000€.

Sur l'année scolaire 2023 – 2024, il y a une classe unique à l'école du Brugeron, avec 11 enfants dont seulement 4 de St Pierre.

Comme l'année précédente, le bus scolaire est remboursé par la mairie sur présentation d'une facture acquittée et pour la cantine les parents payent 2€ / jour / enfant. Le solde est payé par la mairie.

Durant l'année, sur 4 jours, un intervenant du parc vient animer une thématique autour des arbres, pour chaque saison.

Les enfants ont fait un spectacle de Noël où le Père Noël est venu et a distribué des livres.

À cette même période, il y a eu la vente de chocolat qui a rapporté 130€.

Les élèves iront à la piscine à partir de début mai, une séance par semaine pendant 4 semaines. L'association de l'école finance le maître-nageur et les communes : le déplacement en bus. Une sortie de fin d'année est prévue mais le lieu n'est pas encore défini.

Effectif prévu pour l'année scolaire 2024-2025 : 10 élèves sans fermeture envisagée.

Infos du SIAEP du Fossat : https://siaepdufossat.fr

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée en 2015 prévoit le transfert le 1^{er} janvier 2026, des compétences eau et assainissement des communes ou syndicats intercommunaux vers les communautés de communes. Seuls les syndicats supracommunautaires (sur deux communautés de communes à minima) pourront poursuivre leurs exercices.

Une réflexion a été menée à la communauté de communes et au syndicat du Fossat sur les avantages et les inconvénients d'un tel transfert. Le syndicat du Fossat poursuit sa démarche de fusion avec celui de la Faye afin de ne pas perdre sa compétence et de conserver son autonomie actuelle. La loi prévoit cette possibilité. Ce projet de fusion a été temporisé par la préfecture du Puy de Dôme, qui attend des propositions de la communauté de communes concernant ce transfert de compétences. La décision préfectorale devrait arriver prochainement.

La démarche de fusion de nos deux syndicats : le Fossat et la Faye ; passe par le vote de chacune des communes et de chaque syndicat. Le syndicat du Fossat a voté à l'unanimité pour cette fusion ainsi que la commune de St Pierre lors du conseil municipal du 19 avril.

Eau:
Consommations d'eau annuelles sur la commune, depuis 2019:

2019	4968 m3
2020	5047 m3
2021	4975 m3
2022	5878 m3
2023	5580 m3

Éclairage public

Les tests d'éclairage de la façade de l'église ont été réalisés et concluants. Nous attendons une proposition de la société SCIE de Courpiere et le devis.

Une autre proposition concernant la rénovation de l'éclairage public a été réalisée par le TE63 (Territoire Energie 63 qui a remplacé le SIEG 63)). L'objectif est de remplacer les vieilles ampoules consommatrices d'énergie, par des ampoules LED. Montant approximatif restant à la charge de la commune : 9000€.

Cette rénovation permettrait d'économiser environ 30% de notre facture. Autre avantage : possibilité de moduler l'intensité d'éclairage en fonction des tranches horaires.

Pour rappel, la tranche horaire d'extinction de l'éclairage public a été rallongée d'1h. Désormais l'éclairage s'arrête à 23h00 pour reprendre à 6h00 dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Illuminations de Noël: après avoir été démontés, nous avons confiés le stockage et la maintenance des décors à notre prestataire la SCIE pour un montant annuel d'environ 130€, afin de libérer de la place dans le garage communal.

Projet de classement des Hautes Chaumes

Les réunions d'informations sont terminées, la dernière réunion publique en présence des représentants de l'état, afin de répondre aux diverses questions des personnes concernées par ce futur règlement a eu lieu dans notre salle des fêtes le jeudi 8 février 2024. Suite à celleci, nous avons délibéré et donné un avis favorable à ce classement.

13 communes sont concernées par ce classement. 6, côté Loire et 7, côté Puy de Dôme.

Le plan du projet est à disposition au secrétariat

Travaux

 Mérule: fin 2022 nous avons découvert la présence de la Mérule dans une sacristie de l'église. Nous avons retenu les établissement Jacques Coly à Montbrison, qui nous garantissent le traitement pour 10 ans.

Avant de réaliser le traitement (injection d'un produit curatif), il a fallu procéder au brûlage des spores présentes sur les murs, puis décrépir une partie des murs et refaire ensuite les joints de pierre (entreprise Chalma'BTP) afin de pouvoir installer des injecteurs.

Le traitement par injection a été réalisé fin avril 2023.

Montant total du traitement : 7601€

 Aménagement: dans le cadre des aménagements au titre des amendes de police, nous aménagerons et sécuriserons cette année, le cheminement piétonnier depuis l'abri bus jusqu'au cimetière. Pose d'un béton bitumineux sur 1,60 m de largeur. Marquage de pictogrammes de piéton au sol. Ancrages au sol sur les trottoirs, aux entrées du village, pour fixer un radar pédagogique.

Montant des travaux : 13935€

Subvention: 7500€

Reste à charge pour la commune : 6435€

 Calvaire endommagé par un transporteur de grumes, chemin de la Salesse: la restauration de la croix et du Christ a été réalisée par deux artisans (Pascal Taillandier à la Chapelle Agnon et Cedric Pulby à Marat). Nous les remercions pour l'excellent travail réalisé. La bénédiction de cette croix a eu lieu le 29 Octobre 2022 en présence du Père Alain Crozes de la paroisse d'Ambert. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

Montant de la rénovation : 6017€ Remboursement assurance : 3123€

Urbanisme

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de consulter le règlement du PLUi (Plan local d'Urbanisme intercommunal) avant tout projet (agrandissement, abri, modification de façade(s), fenêtre de toit, etc...) Il est consultable sur le site internet de la mairie (rubrique environnement)

Le non-respect des démarches administratives peut entraîner une démolition des travaux effectués, voire l'établissement d'un procès-verbal pour éviter d'engager la responsabilité de la commune.

N'hésitez pas à passer en mairie si vous avez un doute. Nous vous mettrons en relation avec l'instructeur des droits du sol, basé à Ambert.

Vous pouvez également consulter le CERFA 51434#11 qui liste tous les documents à fournir en fonction des travaux à réaliser. Ce CERFA est consultable sur le site internet de la commune.

Travaux forestiers effectués sur la commune :

Les parcelles AM31 et AM32 (Col du Béal) achetées en 2023, pour 16000€ pour 3,8ha sont en cours d'exploitation. Les ventes à venir de bois se décomposent en deux parties :

- Moins d'un ha d'épicéas vendus au bloc pour 15450€
- Environ 2ha en coupe de jardinage vendus à l'unité de produit, environ 150m3 achetés pour
- la qualité charpente : 38€ le m3
- la qualité emballage : 27€ le m3

Pour tous renseignements forêt, le conseil départemental met un technicien à disposition gratuitement pour les visites des parcelles. Coordonnées :

Maxime AUBERT Tél: 06 98 73 56 61

Les parcelles de sapins seront jardinées afin de permettre la constitution de forêts pérennes et endémiques. Ces achats s'inscrivent dans la continuité des démarches de recherche de revenus compte tenu de la perte de maitrise de la fiscalité des communes, ainsi que dans la préservation des paysages des hautes chaumes.

Le produit des coupes permettra de couvrir le coût d'achat de ces parcelles.

Travaux sur les parcelles au col du Béal :

Nous avons lancé un projet d'extension du pâturage d'estives au col du Béal suite au rachat de plusieurs parcelles en 2022.

Une partie de ces terrains permettra l'agrandissement du grand communal du col du Béal à destination de l'estive existante et de renforcer le patrimoine foncier de la commune.

L'autre partie permettra de garder la maîtrise des lieux dans cet espace qui va devenir patrimoine national. Ces parcelles seront nettoyées pour certaines.

Des coupes de bois ont été effectuées en 2023 afin de préparer les travaux de défrichements. Ces coupes ont rapporté **4491 euros** à la commune.

Montant des travaux : 79501€

Subventions: 48613€

Restera à charge pour la commune, une fois la FCTVA reversée : 18700€

Nous envisageons d'améliorer le stationnement des véhicules autour de l'auberge. Pour ce dossier, nous ferons appel au Parc Naturel Livradois Forez afin d'être conseillés et aidés dans nos démarches.

Les dossiers de demandes de défrichements ont été constitués et envoyés aux services de l'état. Un arrêté autorisant le défrichement a été émis tant par les services Natura2000 que forestiers. Seule une surface de 632 m² de la parcelle AE 20 sera soumise à compensation pour un projet portant sur une surface totale de plus de 5 hectares.

Installation de ruchers

Une convention d'autorisation d'installation de ruchers sur une parcelle du col du Béal a été signée avec un apiculteur de la commune.

Beauchaud:

Compte tenu de la disparition d'un projet agricole, la parcelle d'1ha achetée en 2020 a été plantée en Douglas. Cette action permettra d'ici 30 ans la vente du bois et ainsi participer au budget futur de la commune. Les communes maîtrisant de moins en moins les dotations de l'État (perte de la taxe d'habitation, fond de péréquation ...) de nombreuses communes procèdent ainsi pour créer des recettes supplémentaires et pérenniser les revenus de la commune.

Cette parcelle AB140 (Beauchaud) plantée l'an dernier, a été nettoyée par l'entreprise Tournayre pour éviter l'étouffement des jeunes plants.

Campagne de stérilisation des chats errants

Suite à des signalements répétés d'administrés du bourg, nous avons effectué une campagne de stérilisation des chats errants en septembre 2023.

12 chats ont été capturés par le centre animalier de Gerzat.

7 ont été ramenés sur la commune (stérilisés et identifiés avec une puce)

Les 4 autres ont été gardés par le centre animalier, pour adoption ou euthanasiés s'ils étaient porteurs de maladies.

Montant facturé : 1246.81€

Objets à vendre/céder

La mairie cède un vieux poêle en fonte. S'adresser au secrétariat.

L'ancienne étrave du chasse-neige est à vendre. S'adresser à la mairie.

Budgets

Affectation des résultats 2023 :

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 80 512.39€.

40000€ sont reversés en investissement.

L'excédent en investissement de 122 050.74€ reste en investissement.

• Budget assainissement

L'excédent en fonctionnement de 945.82€ reste en fonctionnement.

L'excédent en investissement de 43 869.51€ reste en investissement.

BILAN FINANCIER 2023

BUDGET PRINCIPAL:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
011 – Charges à caractère générale	81 668.62€
012 – Charges de personnel	26 953.38€
014 – Atténuations de produits	3 291.79€
65 – Autres charges de gestion courante	49 729.83€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	611.00€
<u>TOTAL</u>	162 254.62€

<u>Chapitre 011 – Charges à caractère général</u>: électricité, eau, alimentation, fourniture de bureau, fourniture d'entretien, fourniture de petits équipements, assurance, entretien bâtiments, entretien voirie et réseaux, ...

Chapitre 012- Charges de personnel : salaires et cotisations

<u>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</u>: Indemnités et cotisations des élus, subventions aux associations, remboursements des frais de transport scolaires, ...

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
Résultat 2022	49 043.26€
70 – Produits des services	5 203.96€
73 – Impôts et taxes	75 555.70€
74 – Dotations et participations	69 598.63€
75 – Autres produits de gestion courante	21 599.32€
76 – Produits financiers	21 692.14€
77 – Produits exceptionnels	74€
<u>TOTAL</u>	242 767.01€

<u>Chapitre 73</u> – il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état

Chapitre 75: Loyers

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget principal en fonctionnement fait apparaître un résultat positif de 80 512.39€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
21 - Immobilisations corporelles	33 937.78€
23 – Immobilisations en cours	66 524.79€
<u>TOTAL</u>	100 462.57€

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 100 462.57€.

Les principaux investissements de l'année 2023 ont été les suivants :

- Achat de parcelles : 16 237.78€

- Achat d'une étrave pour le tracteur : 17 700€

Travaux de voierie 40 669.34€Adressage : 13 455.62€

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
Résultat 2022	172 463.22€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	43 912.09€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre	611.00€
sections	
13 – Subventions d'investissement	5 527.00€
<u>TOTAL</u>	222 513.31€

Chapitre 13: Subventions

Chapitre 10: FCTVA

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget principal en investissement fait apparaître un résultat positif de 122 050.74€.

BUDGET ASSAINISSEMENT:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
011 – Charges à caractère générale	1 923.97€
014 – Atténuations de produits	314.00€
042 – Opérations d'ordre de transfert	7 512.78€
TOTAL	9 750.75€

<u>Chapitre 011 – Charges à caractère général</u> : électricité, eau, fourniture d'entretien, débroussaillage du terrain, réparation, ...

<u>Chapitre 014</u> : Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
Résultat 2021	118.80€
042 – Opérations d'ordre de transfert	2 190.94€
70 – Ventes de produits fabriqués	3 857.69€
74 – Subventions d'exploitation	4 529.14€
TOTAL	10 696.57€

Chapitre 70 – Factures assainissement

Chapitre 74: Subvention du budget communal

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget assainissement en fonctionnement fait apparaître un résultat positif de 945.82€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
040 – Opérations d'ordre de transfert	2 190.94€
23 – Immobilisations en cours	7 200.18€
TOTAL	9 391.12€

Chapitre 23: Remplacement grillage station épuration

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
Résultat 2022	45 747.85€
040 – Opérations d'ordre de transfert	7 512.78€
<u>TOTAL</u>	53 260.63€

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget assainissement en investissement fait apparaître un résultat positif de 43 869.51€.

BUDGET PRINCIPAL:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
011 – Charges à caractère générale	108 291.51€
012 – Charges de personnel	28 500€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	611.0€
65 – Autres charges de gestion courante	54 963.59€
67 – Charges financières	3591.79€
TOTAL	195 957.89€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
002 – Excédent de fonctionnement	40 512.39€
70 – Produits des services	2 241.02€
73 – Impôts et taxes	64 505.00€
74 – Dotations et participations	70 697.48€
75 – Autres produits de gestion courante	18 001.00€
76 – Produits financiers	1.00€
<u>TOTAL</u>	195 957.89€

Le Budget primitif du budget principal 2024 en section de fonctionnement s'équilibre à 195 957.89€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 244.89€
20 – Immobilisations incorporelles	10 000.00€
21 – Immobilisations corporelles	20 724.89€
23 – Immobilisations en cours	353 010.52€
<u>TOTAL</u>	420 269.78€

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
Résultat 2022	122 050.74€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	611.00€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	46 297.72€
13 – Subventions d'investissement	251 310.32€
16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00€
TOTAL	420 269.78€

Le Budget primitif du budget principal 2024 en section d'investissement s'équilibre à 420 269.78€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé d'affecter l'excédent du résultat de fonctionnement de 80 512.39€ en fonctionnement au 002 et de 40 000.00€ en 10 et de laisser un report de résultat en investissement de 122 050.74€ en 001.

BUDGET ASSAINISSEMENT:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
011 – Charges à caractère générale	4 385.00€
012 – Charges de personnel	0.00€
014 – Atténuations de produits	310.40€
65 – Autres charges de gestion courante	100.00€
042 – Opérations d'ordre de transfert	8 804.78€
TOTAL	13 600.18€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
Résultat 2023	945.82€
70 – Produits des services	3 857.69€
74 – Dotations et participations	6 342.73€
75 – Autres produits de gestion courante	0.00€
042 – Opérations d'ordre de transfert	2 453.94€
<u>TOTAL</u>	13 600.18€

Le Budget primitif du budget assainissement 2024 en section de fonctionnement s'équilibre à 13 600.18€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
23 – Immobilisations en cours	50 339.94€
040 – Opérations d'ordre	2 453.94€
<u>TOTAL</u>	52 793.88€

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
Résultat 2023	43 869.51€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	119.59€
13 – Subventions d'investissement	0.00€
040 – Opérations d'ordre	8 804.78€
TOTAL	52 793.88€

Le Budget primitif du budget assainissement 2024 en section d'investissement s'équilibre à 52 793.88€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé d'affecter l'excédent du résultat de fonctionnement de 945.82€ en fonctionnement au 002 et de laisser un report de résultat en investissement de 43 869.51€ en 001.

Taxes 2024

- 27,92% pour le foncier bâti (inchangée)
- 89,00 % pour le foncier non bâti (inchangée)
- 8.11% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires (7,40% depuis 2019)

Noël 2023:

Nous avons distribué des bons cadeaux à nos anciens de plus de 65 ans soit : 13 couples, 9 femmes et 10 hommes. Ainsi chacun a pu profiter de produits de son goût achetés dans des commerces locaux.

L'arbre de Noël a été organisé dimanche 23 décembre, avec le spectacle « Le loup du bois cerfeuil » de la compagnie Cie en La. Le père Noël a remis dix-sept cadeaux aux enfants de St Pierre.

Agenda 2024

4/5 mai : Tour cycliste du Pays d'Olliergues

11 mai : Commémoration du 8 mai 1845

15 juin : Fête des voisins, organisée par ET PAN ! EN AVANT......(secteur des replats)

28 juin: Exposition de voitures anciennes + buvette (parking des chalets)

29 et 30 Juin : Rand'Auvergne moto

3 au 7 juillet : Épreuve cycliste des copains

21 juillet : Randonnée pédestre organisée par le cercle populaire laïc (CPL)

15 août : Fête de la Myrtille au col du Béal organisée par le Collectif de la Myrtille sauvage du

Forez

Brocante du CPL sur le parking de la mairie : à confirmer

20 octobre (à confirmer) : LOTO (CPL)

Commémoration 11 novembre 1918 : à confirmer

Arbre de Noël du Comité des fêtes CPL : à confirmer

Page des associations :

Les Anciens combattants :

Les cérémonies des 8 mai et 11 novembre sont organisées par les Anciens Combattants avec la Municipalité.

La Société de chasse l'Espérance :

Un nouveau bureau a été élu en avril suite à la démission du président.

Président : Jean-Claude Bichard

Secrétaire : Sébastien Montaurier

Trésorier : Xavier Bouteille

Membres actifs: Damien Tarrit/Claude Bayle

Le Comité des fêtes Cercle Populaire Laïc :

Les bénévoles organisent :

La réception de 18 voitures anciennes venues d'Alsace, avec un repas autour du patia traditionnel,

La Randonnée de Saint Pierre.

La brocante

L'Arbre de Noël

Le loto

ET PAN! EN AVANT:

Organisation de la fête des voisins.

Association Jasserie Jean Marie:

2024 : L'association organisera sa 15ème exposition de peinture et photo sur le thème « Les Hautes Chaumes du Forez (faune, flore, traditions, patrimoine, sport, paysages etc...) du samedi 3 aout au samedi 24 août dans la salle des fêtes de la commune.

Renseignements au 06 81 65 45 09

Association Les paniers du Forez

La fête de la myrtille 2023 organisée par les Paniers du Forez a été un succès populaire et gustatif.

L'association a mis fin à ses activités fin 2023.

Collectif de la myrtille sauvage du Forez

Cette nouvelle association a ouvert son siège sur la commune de St Pierre la Bourlhonne.

Reprise de la fête de la myrtille suite à l'arrêt des paniers du Forez.

Pour le 40ème anniversaire de la fête, le record de la plus grande tarte à la myrtille sera tenté.

Association de la Sauvegarde de l'Église de St Pierre la Bourlhonne

Pour organiser une exposition dans l'église, l'association SESPB recherche des photos illustrant la place de l'église dans la vie des Saint-Pierrois : mariés ou baptisés sortant de l'église, procession, etc... La date et l'identité des personnes pourra être indiquée.

Les documents confiés seront copiés et restitués à leurs propriétaires. Les documents peuvent être remis 2 chemin de l'Ossedat ou déposés dans la boite aux lettres (merci d'indiquer votre adresse postale pour la restitution)